

Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

Compte-rendu de la réunion de chantier 25 septembre 2019

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : FORETS & PAYSAGES

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		V
GUILLEZ Arnaud	Entreprise Forêts & Paysages		V
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	V	
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts & Paysages		V
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie		V
ALAVOINE Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité		V
MOIRE Pascal	Agence Française pour la Biodiversité		V
FELZINGER Guillaume	Agence Française pour la Biodiversité		V
TUAUX Sophie	Agence Française pour la Biodiversité		V
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie		V
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		V
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	V	
GOETGHEBEUR Clément	Union des syndicats de rivières		V

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

Faisant suite aux remarques du maître d'œuvre et de l'AFB, l'entreprise a réalisé les travaux suivants :

- Un ensemencement rustique des talus conformément au CCTP (les coupons des sacs d'ensemencement ont été conservés pour preuve).
- Un nettoyage du haut de berge conforme aux indications.
- La suppression totale de l'ancien batardeau en argile.
- La reprise des talus avec une quantité importante de rémanents.
- La suppression de gros débris et de déchets en plastiques présents sur les berges, même si quelques plastiques étaient encore visibles lors de cette réunion de chantier. L'entreprise doit donc rester vigilante sur ce point.
- La création de quelques fosses au sein du nouveau tracé.
- La mise en place d'un filtre à sédiments (filtre à paille) en aval du busage temporaire actuel.

L'entreprise a fait savoir au maître d'œuvre que la mise en place de nouvelles souches sera réalisée lors de la reprise des sédiments.



Remise en état du site après travaux



Mise en place d'un filtre à sédiments

POUR RAPPEL :

• **Terrassements**

Les travaux de terrassements ont débuté semaine 34 et se sont poursuivis dans de bonnes conditions météorologiques.

A ce jour, environ 840 ml de lit a été terrassé sur les 900 ml compris dans cette 1ère tranche de travaux.

Les 50 derniers mètres seront terrassés lorsque la date de mise en eau sera fixée.



840 ml de lit terrassé sur les 900 ml

- **Aménagement de deux mares de 100m² chacune pour les amphibiens (sans ensemencement)**

Afin de favoriser et restaurer la biodiversité du site, l'entreprise a réalisé 1 dépression en rive droite du nouveau tracé de l'Ardon et non 2 comme initialement prévu en accord avec le maître d'œuvre et le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (pour une raison de qualité de sol). Le piquetage, les caractéristiques et le suivi de travaux de cette mare ont été réalisés par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie.



Mare pour les amphibiens d'une superficie de 200 m²

- **Busage temporaire**

L'entreprise a installé un busage temporaire sur le nouveau tracé de l'Ardon, afin de garantir le bon écoulement des eaux et le passage des engins pour le bon déroulement du chantier.

A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

- **Gestion des rus**

L'exutoire du ru de la Maladrie a été prolongé sous forme de méandre de sorte à assurer sa connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon.

Néanmoins, l'entreprise doit reprendre la section du ru sous forme de trapèze et la berge en rive gauche. Elle doit également supprimer les rémanents présents en rive droite.

Le ru de la Boise sera prolongé de façon sinieuse jusqu'au nouveau tracé de l'Ardon, conformément au piquetage réalisé sur place. De plus, sa connexion devra s'effectuer dans le sens du courant.



Prolongement du ru de la Maladrie



Berge en rive gauche à reprendre

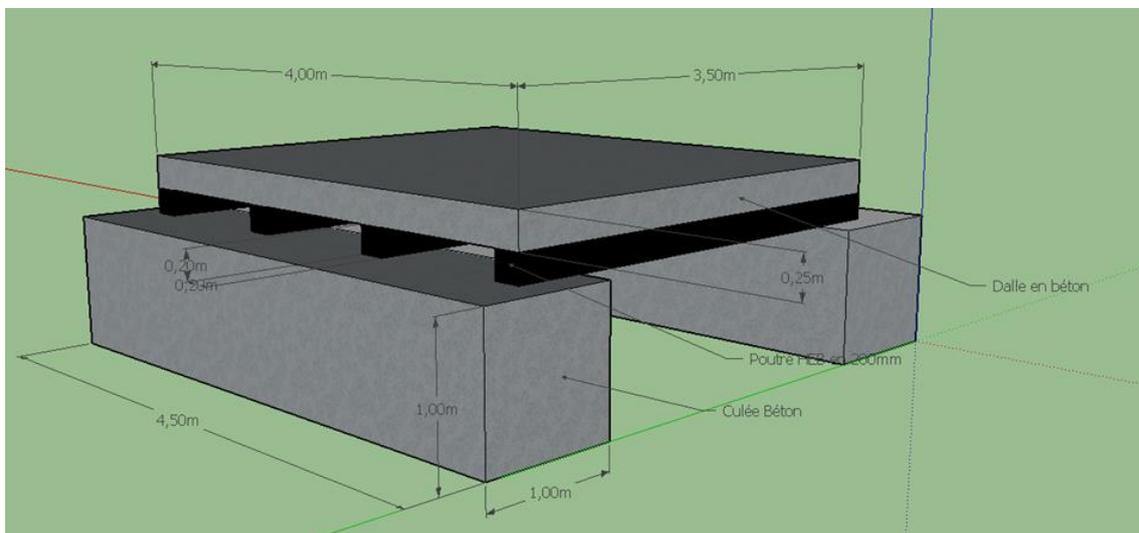


Rémanents à supprimer en rive droite

- **Aménagement d'un pont-cadre**

Lors de la dernière réunion de chantier, l'entreprise a proposé au maître d'œuvre de mettre en place une passerelle béton avec IPN sur culées en béton, en lieu et place du pont-cadre initialement prévu dans le cadre du marché. Selon l'entreprise, cette solution est plus adaptée au contexte local. Lors de cette réunion de chantier, le maître d'œuvre a donc validé officiellement cette solution, puisque l'entreprise lui a remis une attestation certifiant que cette passerelle permettra le passage d'engins agricoles.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :



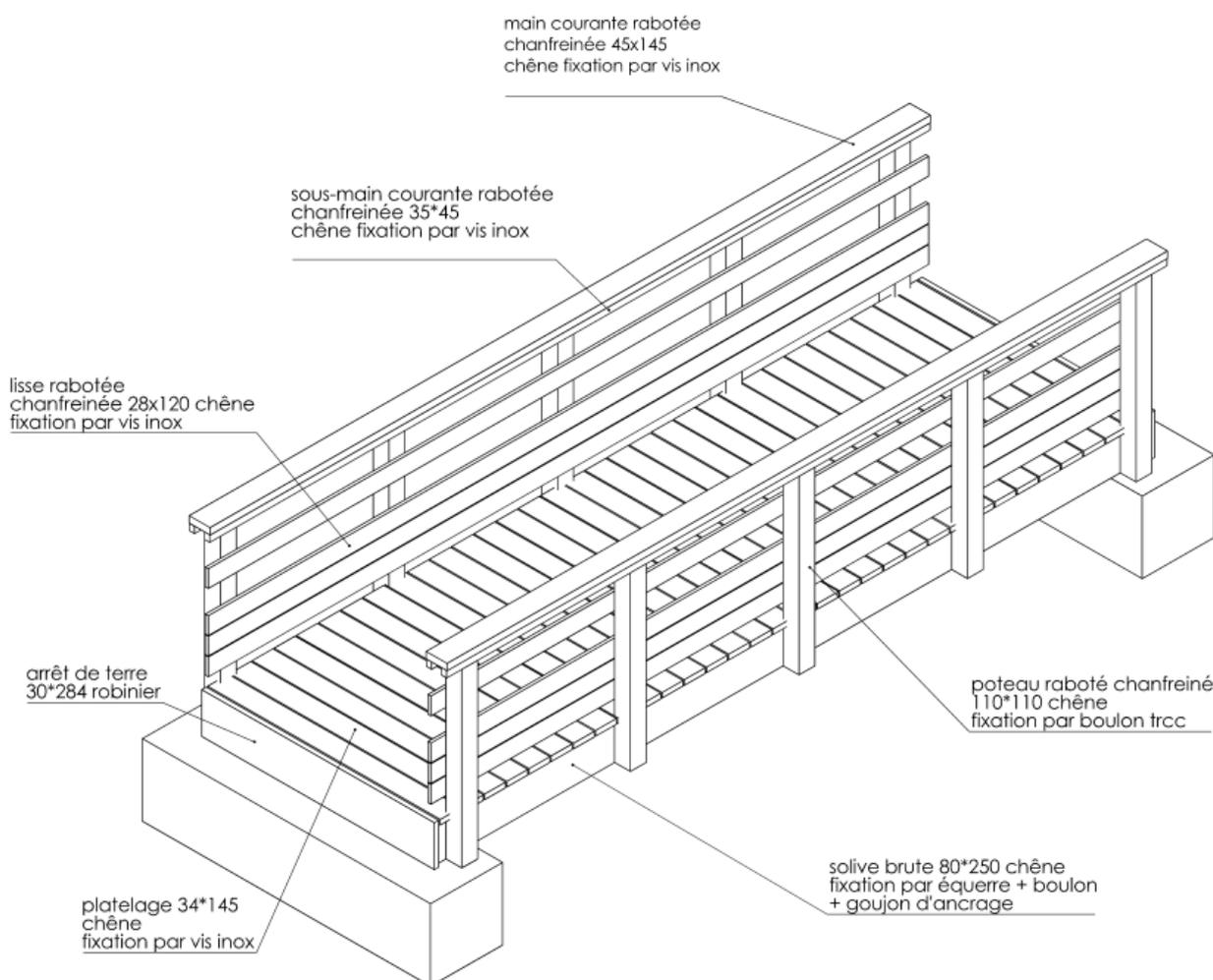
Passerelle en béton pour passages d'engins agricoles

- **Aménagement d'une passerelle piétonne en bois**

Actuellement, l'entreprise a réalisé les 2 culées en béton. Néanmoins, la pose de la passerelle sera réalisée en fin de chantier pour garantir la circulation des engins. Le haut de culée devra être installé au niveau du terrain naturel.

Pour des raisons pratiques et de mise en place de la passerelle, l'entreprise a déplacé le mirador actuel avec précaution pour ne pas l'abimer davantage.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :



Passerelle piétonne en bois

Pour rappel :

Les autres aménagements (clôtures, abreuvoirs, passerelle en béton, reprise des sédiments de l'ancien lit...) seront piquetés ultérieurement avec les personnes concernées : éleveur bovin, commune de Vaucelles,

La mise en eau du nouveau lit se fera progressivement en 3 fois (3 jours) à l'aide de bigbags, afin de limiter le départ de matières fines, conformément aux recommandations de l'AFB. L'entreprise devra fournir une note détaillée à ce sujet. Cette mise en eau sera réalisée, dans le meilleur des cas, début novembre 2019 (contrainte réglementaire).

Parallèlement, une pêche de sauvegarde à l'électricité sera réalisée dans le lit actuel de l'Ardon afin de prélever un maximum de poissons restés bloqués dans d'éventuelles poches d'eau. La Fédération de pêche de l'Aisne sera avertie le plus tôt possible afin de caler conjointement cette pêche de sauvegarde.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : 06.82.13.55.14

COÛT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

Le chantier est actuellement à l'arrêt et sera repris à la signature de l'arrêté préfectoral.

La date de la prochaine réunion vous sera communiquée ultérieurement.

Le service technique,

